



Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 101 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Lettre datée du 22 mai 2015, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de Chypre, de l'Égypte et de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous informer que la deuxième réunion trilatérale entre le Président de la République de Chypre, le Président de la République arabe d'Égypte et le Premier Ministre de la République hellénique s'est tenue à Nicosie le 29 avril 2015.

Cette rencontre s'est conclue par l'adoption d'une déclaration commune dans laquelle les trois pays ont réaffirmé leur accord sur les questions régionales et internationales actuelles et défini les critères et les règles régissant la coopération trilatérale, qui vise à promouvoir les valeurs et les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, les relations de bon voisinage, la paix et la stabilité (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 101 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
de la République de Chypre
(*Signé*) Nicholas **Emiliou**

Le Représentant permanent
de la République arabe d'Égypte
(*Signé*) Amr Abdellatif **Aboulatta**

La Représentante permanente
de la République hellénique
(*Signé*) Catherine **Boura**



Annexe

Deuxième sommet trilatéral entre Chypre, l'Égypte et la Grèce

Déclaration de Nicosie, 29 avril 2015

Nous, Nikos Anastasiades, Président de la République de Chypre, Abdel Fattah Al-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, et Alexis Tsipras, Premier Ministre de la République hellénique, conscients de l'ampleur des difficultés qui menacent toujours plus la stabilité, la sécurité et la prospérité de la Méditerranée orientale, du Moyen-Orient et de toute la région, et conscients qu'il faut y apporter une réponse collective qui soit concertée et soutenue, nous sommes réunis à Nicosie le 29 avril 2015 dans le cadre du deuxième sommet trilatéral entre Chypre, l'Égypte et la Grèce, pour tenter de remédier efficacement à ces difficultés et continuer de resserrer notre coopération tripartite en faisant fond sur les progrès considérables accomplis à ce jour.

Le deuxième sommet trilatéral renforce encore le partenariat solide qui unit nos trois pays en faveur de la paix, de la stabilité, de la sécurité, de la prospérité et de la coopération dans tous les domaines (la politique, l'économie, le commerce, la culture et le tourisme) en Méditerranée orientale. Nous avons réaffirmé à cet égard notre position commune, exprimée dans la Déclaration du Caire du 8 novembre 2014. Ce cadre sert de modèle pour une concertation régionale plus large, qui passe notamment par une coopération et une coordination étroites au sein des instances multilatérales et par des mesures visant à promouvoir davantage les relations entre l'Union européenne et le monde arabe.

Nous savons l'importance qu'a la coopération euro-méditerranéenne pour les pays de la région. Nous soutenons notamment sans réserve l'action menée par l'Union pour la Méditerranée en faveur de la croissance et du développement socioéconomique.

Nous soulignons et réaffirmons l'engagement que nous avons pris de mobiliser tous les moyens à notre disposition pour promouvoir efficacement les valeurs et intérêts que nous avons en commun. Ce mécanisme de consultation tripartite, qui s'appuie sur des réunions périodiques à divers niveaux, vise à exploiter toutes les possibilités qu'offre notre région, pour le bien de la population de nos trois pays et de toute la région.

Le fléau du terrorisme international menace le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, la région du Sahel et l'Afrique subsaharienne, la région du Golfe et l'Europe. Cette menace universelle appelle une action globale, coordonnée et collective de la communauté internationale. Nous condamnons fermement tous les actes de terrorisme et engageons tous les États à combattre cette menace de manière active et efficace et à intensifier la coopération sur les questions de sécurité afin de lutter contre les groupes extrémistes et de mettre au jour leurs soutiens politiques et financiers. Nous prenons note de l'annonce faite au dernier sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh (Égypte) les 28 et 29 mars 2015, au sujet de la création d'une force de réaction rapide des États arabes destinée à lutter efficacement contre la menace terroriste.

Nous sommes convenus d'intensifier la coopération dans les domaines de la lutte antiterroriste et de la défense et de la sécurité, d'échanger les informations nécessaires pour lutter ensemble contre le terrorisme et la violence extrémiste et de promouvoir la sécurité, la stabilité à long terme et la prospérité dans la région.

Nous jugeons encourageants les succès récemment enregistrés en Iraq par les forces iraqiennes, avec l'appui de la coalition internationale anti-EIIL. Des problèmes de taille n'en subsistent pas moins, compte tenu de la capacité de l'EIIL de recruter de nouveaux combattants et de ses récentes contre-attaques. En ce qui concerne la Syrie, nous continuons d'appuyer les efforts déployés par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour trouver une solution politique et d'encourager une action collective menée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des résolutions 2174 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité. Nous soulignons également qu'il faut continuer d'aider les pays de la région qui subissent les retombées de cette crise et défendons l'action que mène l'Égypte pour favoriser un consensus entre les groupes d'opposition syriens afin de promouvoir une solution politique à la crise syrienne, conformément au Communiqué de Genève.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité en Libye et l'aggravation dans ce pays de la menace terroriste, qui compromet également la sécurité et la stabilité des pays voisins. C'est pourquoi nous appuyons vigoureusement la mise en œuvre d'une stratégie de lutte antiterroriste parallèlement au dialogue politique et au processus de réconciliation, ainsi que l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 2213 (2015) et 2214 (2015). Nous exprimons notre appui à l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, tout en réaffirmant notre position, à savoir notre soutien aux institutions légitimes, y compris le Gouvernement actuel constitué par la Chambre des représentants et installé à Beida, en attendant la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

La dégradation de la situation au Yémen risque de déstabiliser la région du Golfe, la Corne de l'Afrique, la mer Rouge et tout le Moyen-Orient. Nous appuyons avec force le Gouvernement légitime du Yémen et le maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays. L'action que mène l'Organisation des Nations Unies en faveur de la reprise de négociations associant toutes les parties sans condition préalable est la seule façon de progresser et nous saluons les mesures prises par le Conseil de coopération des États arabes du Golfe pour appuyer les initiatives dans ce sens. Toutes les parties doivent appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 2201 (2015) et 2216 (2015). Nous soulignons qu'il faut lutter avec détermination contre la menace que représentent les groupes extrémistes et terroristes présents au Yémen. En outre, toutes les parties doivent assurer la protection des civils et permettre à l'aide humanitaire de parvenir sans restriction à la population civile.

Nous demandons un accord de paix juste, durable et global au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et la création d'un État palestinien viable, souverain et d'un seul tenant, vivant en paix et en sécurité avec tous ses voisins sur les territoires occupés depuis le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux positions et initiatives prises par l'Union européenne et la Ligue des États arabes. C'est le seul moyen d'éviter de nouvelles victimes innocentes parmi les civils, de nouvelles destructions et l'exacerbation des tensions. Nous appuyons vigoureusement la reprise des négociations visant à

parvenir à un règlement global sur la base de la solution des deux États. À cet égard, nous saluons les efforts que déploie sans relâche l'Égypte pour parvenir à un cessez-le-feu durable à Gaza et instaurer la paix au Moyen-Orient.

L'intensification des flux migratoires est un problème majeur pour nos pays. Nous convenons de mobiliser tous les moyens dont nous disposons pour empêcher que d'autres personnes ne perdent la vie en mer et nous attaquer, en coopération avec les pays d'origine et de transit, aux causes profondes de la tragédie humaine qui se déroule devant nous.

Nous considérons que la découverte d'importantes réserves d'hydrocarbures en Méditerranée orientale peut favoriser la coopération régionale. Nous soulignons qu'il serait bon, aux fins de cette coopération, que les pays de la région respectent certains principes bien établis du droit international. À cet égard, nous insistons sur le caractère universel de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et décidons de poursuivre sans délai les négociations concernant les zones qui restent à délimiter dans nos espaces maritimes.

Nous demandons également un règlement juste, durable et global de la question de Chypre et la réunification de l'île, conformément aux dispositions du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Outre les conséquences favorables qu'un tel règlement aurait pour la population chypriote dans son ensemble, il contribuerait aussi considérablement à la stabilité et à la paix dans la région. Nous nous félicitons que les perspectives de reprise des négociations se soient améliorées et que des mesures de confiance soient mises en œuvre.

Nous sommes convenus d'étudier tous les moyens qui s'offrent pour renforcer encore les synergies entre nos économies, en vue de créer un environnement économique plus favorable à la croissance, de nous attaquer aux problèmes que pose l'évolution rapide de la situation économique internationale et d'exploiter ensemble les vastes possibilités qu'offre notre région.

Conscients que le tourisme et les transports maritimes sont des éléments essentiels de l'économie de nos trois pays et dans le prolongement de la signature, le 29 octobre 2014, du mémorandum d'accord tripartite sur la coopération dans le domaine du tourisme entre Chypre, la Grèce et l'Égypte, nous sommes convenus de continuer de collaborer étroitement pour favoriser et resserrer la coopération sur des projets communs, avec la participation des secteurs public et privé, notamment de développer des offres communes de voyages touristiques et de croisières, de renforcer les liaisons maritimes entre nos trois pays aux fins du transfert de marchandises et de passagers, et de commencer à coopérer dans le domaine de la formation maritime initiale et continue.

Convaincus du caractère stratégique de ce mécanisme trilatéral, nos trois pays continueront de collaborer étroitement afin d'exploiter pleinement toutes les possibilités qu'offre cette coopération, pour le bien de leur population et de toute la région.